Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par la société « Société Thérapeutique Marocaine SOTHEMA SA » de la société « Ramo Pharm Sarl »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- L'acquéreur : la société « Société Thérapeutique Marocaine SOTHEMA SA » ;
- La cible : la société « Ramo Pharm Sarl ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Marché de la distribution des compléments alimentaires.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 novembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui concerne la prise de contrôle exclusif par la société « Société Thérapeutique Marocaine SOTHEMA SA » de la société « Ramo Pharm Sarl », à travers l'acquisition de la totalité de son capital social et des droits de vote y afférents.

Société Thérapeutique Marocaine SOTHEMA SA est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis Quartier industriel Bouskoura, Bouskoura 27182, Casablanca, inscrite au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 35631. Cotée à la Bourse de Casablanca, ses activités s'articulent autour de trois principaux métiers :

- Le développement, la fabrication et la commercialisation de médicaments génériques et biosimilaires ;
- La fabrication ou l'importation de produits sous licence, dans le cadre de partenariats conclus avec des laboratoires internationaux ;
- La sous-traitance industrielle pour le compte de laboratoires pharmaceutiques marocains et internationaux.

Ramo Pharm Sarl est une société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est sis 21, rue Al Oukhouane, Beauséjour, Casablanca, inscrite au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 97517. Elle est active dans la conception et la commercialisation de compléments alimentaires au Maroc.

Fait à Rabat, le 05 novembre 2026